

CLASSIFICATION ET REMUNERATION : "2 POINTS 2 MESURES" !

ou "Selon que vous serez puissant ou misérable ..." (La Fontaine)



Des négociations sur la classification des agents et cadres sont en cours au niveau national. Des informations concernant les agents de direction ont été données. Voici quelques « perles » concernant la situation de ces « pauvres » agents de direction :

Entre 2005 et 2012, les organismes sont passés de 415 à 316.
Les effectifs des employés et cadres ont largement diminué.
Bien évidemment cette diminution se retrouve chez les directeurs, agents comptables, directeurs adjoints ou sous directeurs qui, dans le même temps, sont passés de 1922 à ... 1922 (non, non il n'y pas d'erreur, stabilité absolue des effectifs !)

En 2012, l'équivalent des points de compétence chez les agents de direction a été attribué à hauteur de 32% des effectifs.
(mieux que les 20% pour employés et cadres)
Et surtout, la moyenne distribuée se situe à 30 points.
(nous sommes loin des 7 pts, 12 pts, 15 pts...)
Plus précisément, 39 points pour les directeurs, 27 pour les autres agents de direction.
(oui, plus que bien).

Mais ce n'est pas tout :

En 2012, 95% des agents de direction ont touché une prime allant de 4269 à 5596 euros.

Pour les directeurs d'organisme, le montant varie entre 6347 et 8792 euros

Pas mal non ?

On continue :

Certains agents de direction qui exercent sur plusieurs entités juridiques bénéficient de points supplémentaires.

Ce nombre peut varier entre 30 et 120 points (oui, oui vous avez bien lu !)

En 2012, 439 agents de direction ont bénéficié de ces points supplémentaires.

La moyenne des points attribués se situent entre 41 et 80 points mensuels

(quand même !)

Heureusement, face à cela des propositions ont aussi été faites sur la classification « employés et cadres » (qui, au passage, sera soumise à la signature des syndicats ... d'agents de direction !)

Pour les employés et cadres, les restes du festin :

- Création d'un niveau 4B
- Premier niveau de manager porté au 5B
- Revalorisation des niveaux 2 à 5B de 1 à 6 points (cela concernera uniquement les nouveaux embauchés et les nouveaux promus)
- Passage du plafond d'ancienneté de 50 à 60 points, à raison de 2 points par an (*soit 14,40 euros – génial !*)
- Attribution des primes de résultat pour les cadres administratifs de niveau 7.

- quand **ces dirigeants osent nous faire la morale**, nous culpabilisent à chaque pitoyable accord de rémunération, nous imposent des économies dans un environnement qu'ils qualifient de « socio économique contraint », remplacent à minima les personnels absents au risque d'épuiser les présents, ne remplacent que partiellement les départs en retraite.

Évidemment, ces mesurette qui concernent un nombre réduit des employés et cadres sont une véritable provocation :

Comme nous l'avions indiqué lors de la négociation salaires, il a clairement été précisé d'entrée que les modifications portées à cette classification se feront **à coût constant**.

- quand on examine **ce qui se fait pour d'autres catégories de personnel** au niveau de la classification, qui demeure un outil de la politique salariale,

Même s'il ne sera pas donné grand chose pour remodeler la classification des employés et cadres, cela signifie que **de toutes façons ce budget sera récupéré sur le volume octroyé pour les salaires !**

– **Face à cette politique salariale « de misère » qui pèse de plus en plus sur les agents de la Sécurité sociale et plus particulièrement sur les plus bas salaires (politique entretenue par les pouvoirs publics depuis de nombreuses années, avec laquelle l'Ucanss collabore de manière zélée),**

– **Face à la future réforme des retraites qui s'inscrira, elle aussi, dans une logique d'austérité (avec cette propagande affichée « il n'y a plus d'argent » alors que la richesse du pays n'a jamais été aussi importante),**

... la fédération SUD Protection Sociale appelle d'ores et déjà l'ensemble des salariés de la Sécurité Sociale à participer aux mobilisations à venir, qu'elles soient spécifiques à la Sécu ou plus élargies dans un cadre interprofessionnel, pour combattre ces mesures d'austérité et réclamer un juste partage de NOS richesses !